



## Ville de L'Ancienne-Lorette

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le mardi 11 avril 2017 à 17 h.

Sont présents : Madame Sylvie Falardeau, maire suppléant  
Madame Sylvie Papillon  
Monsieur Yvon Godin  
Monsieur Gaétan Pageau  
tous conseillers et formant quorum

Est également présent : M<sup>e</sup> Claude Deschênes, greffier

Sont absents : Monsieur Émile Loranger, maire  
Madame Josée Ossio, conseillère  
Monsieur André Laliberté, conseiller

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### 105-17 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Projet de réfection de rues lot A – octroi de contrat;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

#### ADOPTÉE

### 106-17 3. PROJET DE RÉFECTION DE RUES LOT A – OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** qu'en prévision de l'octroi d'un contrat pour le projet de réfection de rues lot A, la Ville a procédé à un appel d'offres public, le 24 février 2017, sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et dans le journal Le Soleil, conformément aux plans et devis réalisés par la firme Les Consultants S.M. inc.;

**CONSIDÉRANT** que neuf (9) soumissions ont été reçues, les quatre (4) plus basses se détaillant comme suit :

<b>Compagnie</b>	<b>Prix soumissionné (taxes incluses)</b>
Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	5 582 036,25 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	5 815 070,44 \$
Gilles Audet Excavation inc.	5 853 074,23 \$
Excavation Marcel Vézina inc.	5 953 531,53 \$

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Construction B.M.L., Division de Sintra inc., pour un montant de 5 582 036,25 \$, toutes taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant d'argent doit être prévu à titre de réserve pour couvrir des travaux imprévus ou pour effectuer des ajustements pouvant être rencontrés dans le cadre de l'exécution des ouvrages de réfection des rues du lot A;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Gaétan Pageau, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette octroie le contrat concernant le projet de réfection de rues lot A à la compagnie Construction B.M.L., Division de Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 5 582 036,25 \$, toutes taxes incluses.

**QUE** le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même le *Règlement d'emprunt n° 289-2016*.

**QUE** le conseil municipal autorise la constitution d'une réserve au montant de 558 203,63 \$ pour toute demande concernant l'exécution de travaux imprévus ou d'ajustements pouvant être rencontrés dans le cadre de l'exécution des ouvrages de réfection des rues du lot A.

**QUE** toute demande de modification au contrat initial, incluant les imprévus et les ajustements, doit être au préalable autorisée par le directeur général, monsieur André Rousseau, et ce, en conformité avec le règlement n° 02A-2006 déléguant certaines autorisations de dépenser et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville.

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur André Rousseau, directeur général ou en son absence ou incapacité d'agir madame Ariane Tremblay, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution, si requis.

**QUE** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir la trésorière adjointe, après approbation du directeur général, soit, et est autorisée à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis, le tout en conformité des présentes.

#### **ADOPTÉE**

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **107-17 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été traité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

**QUE** la séance soit et est levée à 17 h 04.

**ADOPTÉE**

(S) Sylvie Falardeau

---

**SYLVIE FALARDEAU**  
Maire suppléant

(S) Claude Deschênes

---

**M<sup>e</sup> CLAUDE DESCHÊNES, OMA**  
Greffier de la Ville